MINISTERE DES TRANSPORTS
ET DES INFRASTRUCTURES
---------**---------
SECRETARIAT GENERAL
---------**---------
DIRECTION GENERALE
DES ROUTES
---------**---------

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi
---------**---------

Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (MALI-NSS)

UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N°16/2026/UNC-Mali NSS

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

SERVICES DE CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE COLLECTE ET DE GESTION DES DONNEES D'ACCIDENTS DE LA ROUTE INTEGRANT DES FONCTIONNALITES DE CARTOGRAPHIE ET DE GEOLOCALISATION DANS LE CADRE DU PROJET MALI NAFA SOROW SIRAW (MALI-NSS).

N° du projet : P507921

No CREDIT IDA 78130-ML et CREDIT IDA 78140-ML

Le Gouvernement du Mali, dans le cadre du développement du secteur des Transports et des Infrastructures, a obtenu deux crédits d'un montant total de 133 356 058 100 FCFA avec la Banque mondiale pour le financement des activités du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS).

Le projet est placé sous la tutelle du Ministère des Transports et des Infrastructures et son objectif de développement est d'améliorer la connectivité résiliente au climat des corridors routiers prioritaires du Mali.

Dans le cadre de l'appui institutionnel du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS), l'UNC a l'intention d'utiliser une partie des fonds accordés au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif **au services de consultant pour le développement d'un outil de collecte et de gestion des données d'accidents de la route intégrant des fonctionnalités de cartographie et de géolocalisation dans le cadre du projet Mali Nafa Sirow Siraw (MALI-NSS).**

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la mission du Consultant est de Développer/acquérir et déployer un système de collecte et de gestion des données d'accidents de la circulation routière qui prend en charge les données de la Police, la Gendarmerie, la Protection civile et la Santé et intégrant des fonctionnalités de cartographie et de géolocalisation.

II. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- développer / acquérir un outil de collecte et de gestion des données d'accidents intégrant des fonctionnalités de cartographie et de géolocalisation et qui prend en charge les données de la Police, la Gendarmerie, la Protection civile et la santé ;
- former les agents de l'ANASER et ceux des services pourvoyeurs de données pour une meilleure appropriation de l'outil ;
- proposer une liste détaillée des équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'outil ainsi qu'un budget estimatif pour leurs acquisitions ;
- déployer l'outil pour tester sa performance à travers une phase pilote à Bamako, Koulikoro (Kati), Kayes et proposer des solutions pour son déploiement à l'échelle nationale.

III. Mission du prestataire

Les tâches attendues du prestataire sont :

- Développer/acquérir un outil de collecte et de gestion des données d'accidents permettant de gérer les données de l'ensemble des services pourvoyeurs de données ;
- Garantir l'interopérabilité du nouvel outil avec les systèmes d'information existants de la Direction générale de la Protection civile et de la Direction générale de la Santé, ainsi que la transférabilité, l'échange des données entre ces différents outils ;
- Assister l'ANASER et l'Unité Nationale de Coordination (UNC) pour l'acquisition des équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'outil ;
- Assurer la formation des agents sur l'utilisation de l'outil et son déploiement ;
- Coordonner une phase pilote de déploiement de l'outil à Bamako, Koulikoro (Kati), Nioro et Kayes ;
- Tirer des leçons de la phase pilote et proposer des solutions pour un déploiement à l'échelle nationale ;
- Animer des ateliers de présentation de l'outil.

Le prestataire intégrera dans ses proposition deux applications qui sont :

- une application web accessible par intra ou internet ;
- une application mobile compatible avec les smartphones.

L'application mobile devrait prendre en compte le problème d'accès à l'internet au niveau de certaines localités éloignées et de ce fait, prévoir les possibilités de synchronisation dans les zones ou l'accès à la connexion est assez difficile.

La formation qui est prévue dans le cadre de cette mission se déroulera en cinq étapes :

- La formation des agents de l'ANASER qui s'étalera sur une semaine. Il s'agit d'une formation des formateurs pour permettre à l'ANASER de prendre en main l'outil, mais également assurer la coordination et la formation des autres acteurs ;
- La formation des agents de la Gendarmerie s'étalera sur 5 jours avec des déplacements dans les régions ;
- La formation des agents de la Police s'étalera sur 5 jours avec des déplacements dans les régions ;

- La formation des agents de la Protection civile s'étalera sur 5 jours avec des déplacements dans les régions ;
- La formation des agents de la Santé s'étalera sur 5 jours.

Compte tenu des spécificités techniques de l'outil, son appropriation par les acteurs nécessitera la mise en place d'un dispositif de formation continue. Dans un premier temps, chaque structure proposera une liste de cinquante (50) agents à former par le Consultant.

Par la suite, l'ANASER intègrera, dans son programme d'activités des trois (3) prochaines années, des sessions régulières de formation destinées aux acteurs afin de renforcer leurs compétences en matière d'utilisation et de maîtrise de l'outil.

L'équipe de consultant s'occupera de l'organisation, l'animation et prendra en charge l'ensemble des dépenses liées à la formation. Autrement dit, le consultant devrait inclure dans son offre, l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de ces formations.

L'Unité Nationale de Coordination du projet invite les consultants (Firmes/bureaux/groupement de bureaux) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

IV. LES CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- ✓ être un bureau ou un groupement de bureaux spécialisé dans le développement et le déploiement de systèmes d'information, disposant d'une expérience confirmée dans la réalisation d'applications web et mobiles, l'interconnexion de systèmes institutionnels, la gestion de bases de données, la géomatique et la cybersécurité, ainsi que dans la formation des agents des administrations publiques. ;
- ✓ avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025), au moins trois (03) projets comparables d'envergure nationale ou sectorielle, idéalement dans les domaines des transports, de la sécurité routière, de la santé ou de la gestion des données publiques ;
- ✓ Disposer d'une expérience avérée dans l'analyse et le traitement de données statistiques et spatiales, notamment dans l'exploitation de bases de données, la production d'indicateurs statistiques, l'analyse géospatiale et la production de cartes thématiques d'aide à la décision.
- ✓ références vérifiables.

NB : Chaque mission similaire sera accompagnée de preuve de sa réalisation par la firme (page de garde, page de signature du contrat, PV de réception définitive et attestation de bonne fin d'exécution de la mission).

Les consultants seront classés par la justification et par ordre du plus grand nombre de marchés similaires réalisés.

V. Durée de la mission

Le délai d'exécution de la prestation est de six (06) mois à compter de la notification du contrat. A cet effet, un calendrier d'exécution tenant compte des stipulations de l'offre doit être fourni.

Il est porté à l'attention des Consultants (firmes /bureaux/groupement de bureaux) que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale » de septembre 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

La sélection se fera suivant la méthode de **Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC)** conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de septembre 2025.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'Unité Nationale de Coordination du Projet Mali-NSS, sise à Médina-Coura, Rue 47, Porte 212, Bamako, République du Mali, de 8 heures à 16 heures : Tél. : +223 20 21 57 25 / 20 21 40 33 ; Fax : +223 20 21 92 30 ; E-mail : uncpaar5@gmail.com ou dkmariko049@gmail.com.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le **23 novembre 2026** avant 16 heures.

Unité Nationale de Coordination (UNC)
A l'attention de Monsieur le Coordinateur
Rue 47, Porte 212 Médina –Coura Bamako
Tél: +223 20 21 57 25 / +223 20 21 92 30
E-mail: uncpaar5@gmail.com

Bamako le 30 octobre 2026

P/Le Coordinateur de l'Unité Nationale de Coordination P.I
Le Coordinateur Adjoint

Daouda Moussa KONE
Chevalier de l'Ordre National